

RÈGLEMENT DE LA SALLE DE SQUASH DE L'ISAE-SUPAERO 2026 2027

I. PERSONNES AUTORISÉES

- **Elèves de l'ISAE-SUPAERO** remplissant les conditions suivantes:
 - Posséder une carte d'étudiant à l'ISAE-SUPAERO,
 - Avoir la validation de l'AS ISAE-SUPAERO,
 - Être à jour de la cotisation annuelle auprès de l'AS ISAE-SUPAERO.
- **Personnel de l'ISAE-SUPAERO et de l'ONERA adhérents à l'Association Sportive ISAE/ONERA** ayant signé le présent règlement intérieur (joindre la copie de la carte d'adhérent).

II. ACCÈS À LA SALLE

La salle est accessible à toute personne citée précédemment, munie d'un badge d'accès et figurant sur la liste correspondante. Cette liste est transmise à Altéal pour configuration du badge d'accès.

III. CONDITIONS D'UTILISATION

Tout utilisateur :

- **S'engage :**
 - A n'utiliser impérativement la salle qu'en présence d'au moins une autre personne, elle aussi autorisée,
 - A utiliser une tenue de sport propre et appropriée
- **assure :**
 - être informé des dangers que présente la pratique du squash
 - ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du squash
 - être informé de la procédure en cas d'incident pendant la pratique

Tout abus, mauvaise utilisation de la salle ou non-respect de ce règlement intérieur entraîneront des mesures immédiates prononcées par le service Soutien Campus ou LACS : exclusion (temporaire ou définitive), fermeture de la salle, demande de réparation des dommages causés aux matériels et aux locaux.

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Tél. :

Mail :

Membres de l'AS ISAE (étudiant) : 1A ☐ 2A ☐ 3A ☐ Autre ☐ préciser :

Membre de l'AS ONERA (personnel) ☐

Personne extérieure (logée par Altéal) ☐

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

Inscription valide uniquement pour l'année scolaire 2026-2027